

FO interpelle le président

pour défendre
les heures de repos



Le 25 novembre 2024

FO a interpellé notre président sur la situation des collègues qui ont dépassé les 220 heures supplémentaires. Nous avons revendiqué le bénéfice de la contrepartie obligatoire en repos prévue par la convention collective.

La direction reste inflexible pour l'instant et applique le moins-disant social de la convention pour ceux qui donnent pourtant le plus à l'entreprise.

Voici les enjeux essentiels nécessitant une action urgente de notre direction.

Quels sont vos droits ?

Au-delà de 220 heures supplémentaires, vous devez bénéficier d'une heure de repos pour chaque nouvelle heure supplémentaire effectuée.

Sauf si la direction recourt à un contingent de 80 heures imposées et mieux rémunérées,

ou... si elle vous a fait signer l'avenant dans lequel vous renoncez à cette contrepartie obligatoire de repos (COR) !

Préserver notre santé !

Ce repos obligatoire est destiné à protéger les salariés en prévenant la fatigue et le surmenage. La direction souhaite-t-elle que nous terminions 2024 épuisés et écoeurés par le manque de considération ?

Satisfaire nos Clients !

Les clients comprendront-ils que la direction ne fasse pas d'effort pour nous motiver à faire les heures supplémentaires ? Les managers rencontrent des difficultés à trouver des volontaires. À Dijon et Auxerre, des collègues refusent de signer l'avenant pour obtenir les heures de repos prévues par la convention collective, ils ont raison !

Garder la cohésion !

Les managers font face à des difficultés car leurs équipes se sentent trompées par l'avenant. Ils ne perçoivent pas les valeurs de bienveillance, de respect ou de santé prioritaire, pourtant promues par la direction avec le modèle « Safran Together ». Les tensions augmentent dans les équipes. Quelles mesures la direction prend-elle pour éviter une escalade ?

Assurer la justice sociale !

Nous pouvons encore espérer atteindre nos objectifs de chiffre d'affaires et de rentabilité grâce à ceux qui acceptent de travailler de longues semaines, y compris les samedis et les jours fériés. Nos actionnaires ne doivent pas s'enrichir au détriment de notre santé et de notre droit au repos !

Nous demandons :

1 heure de repos pour chaque nouvelle heure effectuée, pour tous ceux qui dépassent les 220 heures, y compris ceux qui ont déjà signé l'avenant par manque d'information !

Une négociation sur les heures supplémentaires pour garantir les mêmes droits pour tous !

L'arrêt des avenants individuels soutirés sous la pression ou par la duperie !

Du **respect**, de la **considération** et la **reconnaissance** de nos efforts !

Nous agissons pour le respect de nos droits et préserver notre santé.

☎ 07 89 57 25 85

✉ fosafran.sed@gmail.com

🌐 www.fo-safran.com

REJOIGNEZ-NOUS, ADHÉREZ À FO SAFRAN